

ANNEXE AU RÈGLEMENT CIMETIÈRE DE BLAINVILLE-SUR-L'EAU

TARIFS DES CONCESSIONS, COLOMBARIUM ET CAVURNES

(APPLICABLE AU 12 NOVEMBRE 2018)

Tombe :

- Concession cinquantenaire : 125.00 €
- Concession trentenaire : 75.00 €
- Concession quinquennale : 42.00 €

Columbarium :

- Concession trentenaire : 1 000.00 €

Cavurne :

- Concession trentenaire : 1 000.00 €

Renouvellement :

- Concession cinquantenaire : 125.00 €
- Concession trentenaire : 75.00 €
- Concession quinquennale : 42.00 €

RAPPEL IMPORTANT

La Mairie n'intervient pas pour :

- L'ouverture des cases et cavurnes,
- La fermeture des cases et cavurnes,
- La fourniture et la pose des inscriptions et soliflores.

Ces prestations sont à négocier par les familles avec les prestataires funéraires, et les coûts sont à la charge des familles.